

2017

CCPVG : une première pierre posée

Le conseil communautaire de la CCPVG s'est réuni le 27 septembre dernier pour une séance décisive qui a posé les jalons du futur de l'intercommunalité. Lors de l'ouverture de la séance, le président a tenu à féliciter, au nom de l'ensemble du conseil, les deux sénatrices nouvellement élues : Maryse Carrère, vice-présidente, et Viviane Artigas, conseillère communautaire. À l'ordre du jour de la séance, les compétences optionnelles et la définition de l'intérêt communautaire, entre autres ! Les quatre compétences optionnelles ont été confirmées à l'unanimité par le conseil communautaire. L'intérêt communautaire a été défini pour certaines compétences et sera soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres.

Démarche de SCOT
 En matière d'urbanisme et de préservation de l'environnement, l'intercommunalité s'est également engagée en s'inscrivant dans une démarche de SCOT (Schéma de cohérence territoriale), document d'urbanisme qui définit une cohérence sur l'ensemble du territoire. Les élus ont également décidé de s'engager dans un PCAET Plan climat air énergie territo-



Maryse Carrère, vice-présidente de la CCPVG et nouvelle sénatrice des Hautes-Pyrénées, est chaleureusement applaudie par l'assemblée.

rial), projet territorial de développement durable. Enfin, le projet de reconstruction de l'abattoir a été abordé. Déjà bien ficelé par le Sivom du pays Toy avant la fusion, ce projet a déjà reçu l'appui des parlementaires et des conseillers départementaux et régionaux ainsi que de nombreux engagements en termes de subventions (les participations de l'État, de la région et du département s'élèvent à 60 % du montant total des travaux). Cet investissement est primordial pour la conservation de l'AOP Barèges-Gavarnie. Il s'agit donc d'un signe fort de soutien de la filière agricole et du développement touristique. De plus, il corres-

pond aux aspirations des consommateurs qui se tournent de plus en plus vers les circuits courts. Pourtant, des élus s'inquiètent des possibles difficultés financières qui pourraient en découler pour la CCPVG. Une participation annuelle des communes du pays Toy au déficit prévisionnel de l'abattoir est d'ores et déjà actée. À l'issue du vote, par 36 voix pour, 17 voix contre et 7 abstentions, le projet de reconstruction de l'abattoir est donc adopté par l'assemblée. Un premier investissement d'importance pour la communauté de communes qui sera bientôt suivi d'autres investissements sur l'ensemble des vallées du territoire.